

Elus en exercice			
Elus présents	Du point 1 au point 5	52	
	Du point 6 au point 15	53	
	Du point 16 au point 63	54	
	Du point 64 au point 93	53	
Elus votants	Du point 1 au point 5	59	
	Du point 6 au point 15	60	
	Du point 16 au point 63	61	
	Du point 64 au point 93	60	

Secrétaire de séance : Madame Edmonde JARDIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT ouvre la séance, procède à l'appel des élus présents en salle du Conseil et en visioconférence et constate que le quorum est atteint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- 1. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DESIGNER MADAME EDMONDE JARDIN EN QUALITÉ DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE POUR LE PRÉSENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE.
- 2. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022.
- 3. A PRIS ACTE DU RELEVE DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION POUR LA PERIODE DU 27 JANVIER 2022 AU 16 MARS 2022 COMME SUIT :

DEC 2201027	Remboursement de l'échéance du mois de février 2019 de l'abonnement Forme de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Bleuene LEDUC
DEC 2201032	Contrat de parrainage sportif entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et CFDE, CIG, OTV, SADE, CGTH (marque VEOLIA) pour Oxy'Trail 2021
DEC 2201041	Contrat d'intervention avec Maria Poblete pour des ateliers d'écriture autour de la collection "Ceux qui ont dit non" dans trois classes de Chelles de février à avril 2022
DEC 2201046	Prestations de formations, ateliers et coachings individuels pour la direction de développement économique pour l'année 2022
DEC 2201064	Avenant n°2 à la convention de partenariat et de mise à disposition de moyens et de services entre la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne et la société Smart Building Experts dans le cadre de la location de bureaux à la Maison de l'Entreprise Innovante (MEI)
DEC 2201065	Modification n°1 au Marché n°19-039 relatif à la fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés pour les agents de la CAPVM avec la société NATIXIS Intertitres
DEC 2201067	Convention de partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris - CNSMDP (établissement d'enseignement) et la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne - CAPVM (établissement d'accueil) et l'étudiant (Thomas Mestres)
DEC 2201077	Convention de partenariat avec l'Education Nationale pour la mise à disposition d'intervenants en danse
DEC 2201079	Convention avec l'association "A Tours de Cors" pour le spectacle "Le Labo'son" donné le vendredi 28 janvier 2022 et le samedi 12 février 2022.
DEC 2201082	Convention de partenariat avec la maison départementale des solidarités et la ville de Noisiel pour un projet "sensibilisation des assistantes maternelles à la lecture chez le tout-petit"
DEC 2201083	Contrat de cession du droit d'exploitation avec la SARL MICROCULTURES pour la programmation du concert de TE BEIYO le 27 janvier 2022 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
DEC 2201085	Convention de partenariat avec la ville de Noisiel pour la poursuite du projet "Lecture et petite enfance"
DEC 2201086	Convention de partenariat et de mise à disposition de moyens et de services entre la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne et la société Mohawk dans le cadre de la location de bureaux à la Maison de l'Entreprise Innovante (MEI)
DEC 2201087	Convention de partenariat et de mise à disposition de moyens et de services entre la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne et la société Ingénium Structures dans le cadre de la location de bureaux à la Maison de l'Entreprise Innovante (MEI)

DEC 2201089	Convention de prêt de matériel fourni par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne pour l'année 2022
DEC 2201091	Contrat d'intervention de l'association Ecout(e)cris pour deux ateliers d'écriture le vendredi 21 janvier 2022 de 15h à 17h à la médiathèque François-Mitterrand à Pontault-Combault et le samedi 5 mars 2022 de 15h à 17h à la médiathèque Aimé-Césaire à Roissy-en-Brie
DEC 2201092	Demande de subvention au Conseil Départemental 77 pour l'organisation de l'événement Oxy'Trail 2022
DEC 2201093	Demande de subvention à la Région Ile-de-France pour l'organisation de l'événement Oxy'Trail 2022
DEC 2201096	Convention de partenariat avec l'association Centre Photographique d'Ile-de-France, pour des rencontres et ateliers adultes et famille pour l'année civile 2022 à la médiathèque François-Mitterrand à Pontault-Combault, à la médiathèque Pierre-Thiriot à Pontault-Combault et la médiathèque Aimé-Césaire à Roissyen-Brie
DEC 2201097	Convention pour l'organisation d'actions artistiques et culturelles avec l'association AGVRNV ' La luciole vairoise ' autour du spectacle "La république des abeilles" dans le cadre de la saison culturelle jeune public 2021-2022 du pôle culturel Les Passerelles, à Pontault-Combault
DEC 2201106	Avenant N°6 à la convention de partenariat et de mise à disposition de moyens et de services entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la société National Engineering Building dans la cadre de la location de bureaux à la MEI
DEC 2201107	Convention de partenariat avec la Commune de Pontault-Combault et l'association Co-LECTIF - Ensemble pour la lecture dans le cadre du projet " MA VILLE AIME LIRE "
DEC 2202003	Avenant n°1à la convention d'occupation du domaine public sur la parcelle BD 54 à Torcy avec la société Bouygues Telecom
DEC 2202006	Contrat de cession de droit d'exploitation avec la Compagnie Maya pour une représentation du spectacle "pépé pêche" suivi d'un atelier-spectacle "oh les mains" le samedi 19 mars 2022, à 10h30 et à 16h00 à la médiathèque du Segrais à Lognes
DEC 2202007	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de l'Est Francilien (IFMK EF) pour OXY'TRAIL 2022
DEC 2202008	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et l'Institut National de Podologie (INP) pour OXY'TRAIL 2022
DEC 2202009	Convention d'utilisation avec l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Pontault-Combault relative à la mise à disposition de l'Espace Aquatique et d'une salle de cours de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault
DEC 2202010	Contrat d'intervention avec Gérard Streiff, conférencier, pour une conférence littéraire le samedi 7 mai 2022 à 16h à la médiathèque d'Emery Raphaël-Cuevas à Emerainville
DEC 2202011	Convention de location de l'espace forme du Nautil à Pontault-Combault avec Le Stade Pontellois entre le 20 décembre 2021 et le 31 août 2022 - Retrait de la décision n°2112010 du 30 décembre 2021
DEC 2202012	Demande d'aide financière à l'agence de l'eau - Zonage d'assainissement des eaux pluviales sur les 12 communes du territoire
DEC 2202013	Convention de partenariat avec l'Amicale du Personnel de Paris-Vallée de la Marne pour la saison culturelle 2021-2022 du pôle culturel Les Passerelles, scène de Paris-Vallée de la Marne.
DEC 2202014	Convention de partenariat avec le CREPS d'Ile-de-France pour la mise en place de sessions préparant à l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur au sein de l'Espace Aquatique de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault
DEC 2202022	Remboursement au prorata de l'abonnement annuel Essentiel de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Monsieur Anthony BONNART
DEC 2202023	Remboursement au prorata de l'abonnement annuel piscine de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à monsieur Anthony DARMON
DEC 2202024	Remboursement au prorata de l'abonnement annuel Essentiel de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault- Combault à Madame Effryle GANGA
DEC 2202025	Remboursement au prorata de l'abonnement annuel Escalade de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Marion POTTIER
DEC 2202026	Convention avec l'association EQUALIS pour un accompagnement socio-éducatif des Gens du Voyage sur les aires d'accueil de la CAPVM
DEC 2202027	Remboursement au prorata de l'abonnement aquagym 70 séances de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Carole MERANDET
DEC 2202028	Remboursement au prorata de la cart de 10 séances AQUAGYM de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Wendy WILSON
DEC 2202030	Demande de subvention pour l'année 2022 auprès du Centre national du livre pour une aide "pour le développement de la lecture auprès de publics empêchés de lire" pour le réseau des médiathèques de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne
DEC 2202031	Convention de sponsoring entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la société Colas France pour Oxy'Trail 2022
DEC 2202032	Convention de sponsoring entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la société Jean Lefebvre pour Oxy'Trail 2022
DEC 2202033	Organisation et financement d'interventions pédagogiques en théâtre

DEC 2202035	Contrat d'intervention pour deux ateliers "Découverte de la francophonie", le samedi 19 février à 15h à la médiathèque Pierre-Thiriot et le vendredi 4 mars à 15h à la médiathèque François-Mitterrand à Pontault-Combault
DEC 2202036	Contrat de prestation de service avec la société Terika pour deux ateliers par Madame Céline N'Dolly "fabrication de lessive" le samedi 12 mars 2022 à 14h et "fabrication de déodorant solide" le samedi 19 mars 2022 à 14h, à la médiathèque du Ru de Nesles à Champs-sur-Marne
DEC 2202037	Convention de dispositif prévisionnel de secours entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et l'association UMPS 77 pour l'organisation de l'événement OXY'TRAIL 2022
DEC 2202038	Contrat de cession du droit de représentation avec l'association Diptik du spectacle "RIDE" programmé du 10 au 12 février 2022 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
DEC 2202039	Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal
DEC 2202040	Contrat d'intervention pour un show case intitulé "FARANGI" avec Renaud Garcia-Fons le mercredi 16 mars 2022 à la médiathèque Jean-Pierre Vernant à Chelles
DEC 2202041	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé "OWEN'S FRIENDS" avec l'association ET CAETERA le samedi 12 mars 2022 à la médiathèque Jean-Pierre Vernant à Chelles
DEC 2202042	Avenant n°1 à la convention avec Monsieur Vincent-Raphaël Carinola pour un travail de création originale, des ateliers de création et ses interventions auprès des élèves de l'école Pablo Picasso à Champs-sur-Marne
DEC 2202043	Convention d'autorisation d'occupation temporaire entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et EpaMarne pour Oxy'Trail 2022
DEC 2202044	Avenant n°1 au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "ISTIQLAL" avec l'association la base programmé le 5 février 2022 aux passerelles, scène de paris-vallée de la marne
DEC 2202045	Organisation d'un jeu gratuit intitulé "Sortir à Paris-Vallée de la Marne"
DEC 2202046	Demande de subvention auprès du département de Seine-et-Marne pour le festival "Par'has art ! 2022 - Festival des arts de la rue de Paris-Vallée de la Marne"- année 2022 - 4 ème édition - du 1er juillet au 10 juillet 2022
DEC 2202047	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "La poésie ça me dit", par la Compagnie 3 mètre 33, le samedi 5 mars à 15h à la médiathèque François Mitterrand
DEC 2202049	Convention de parrainage entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la société Coaching 4.0 (Runmotion Coach) pour Oxy'Trail 2022
DEC 2202050	Modification n°3 du marché 19-051 relative à la fourniture de denrées alimentaires et de petits équipements - Lot n°11 jetables à usage unique, barquettes, films
DEC 2202051	Modification n°1 du marché 19-047 relatif à la fourniture de denrées alimentaires et de petits équipements à usage unique - Lot n°7 épicerie avec le titulaire "Cercle vert"
DEC 2202052	Mise à jour du tableau des effectifs - Budget annexe assainissement
DEC 2202053	Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal
DEC 2202055	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec Storia Télévision
DEC 2202060	Remboursement au prorata de l'abonnement annuel Essentiel de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault- Combault à Madame Chloé Bergeon
DEC 2202061	Remboursement au prorata de l'abonnement annuel Essentiel de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault- Combault à Madame Marion FLEURET
DEC 2202063	Remboursement au prorata de l'abonnement annuel 70 séances Aquagym de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Laurence ALSINA
DEC 2202080	Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et les Restaurants du Cœur dans le cadre de l'événement Oxy'Trail 2022
DEC 2202084	Convention de partenariat avec la ville de Courtry pour l'organisation du troisième salon du livre à Courtry
DEC 2202085	Demande de subvention pour l'année scolaire 2022-2023 auprès de la DRAC Ile-de-France pour le dispositif "Des livres à soi" pour le réseau des médiathèques de la CAPVM
DEC 2202106	Demande d'aide financière auprès de la Préfecture de Seine et Marne dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022
DEC 2202107	Contrat de bail professionnel avec Mme Ludivine BORDE MISSELYN pour l'utilisation de locaux sis à Pontault-Combault sur le site du Nautil
DEC 2203001	Modification n°1 au marché n°19-054 relatif à la gestion de la gare routière de Vaires-Torcy passé avec la société TRANSDEV STBC
DEC 2203003	Avenant n°1 à la convention partenariale avec le CREPS d'Ile-de-France pour l'utilisation de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault
DEC 2203004	Departure de Albertina en martin llum a familia de martin de la martin
	Donation de 4 bovins au profit d'une ferme éco-pâturage

DEC 2203007	Remboursement au prorata de l'abonnement annuel piscine de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Marie-Pierre LEVALLOIS
DEC 2203009	Convention d'accueil d'auteur avec M. Adrien BOSC pour une rencontre "Ecritures documentaires" à la médiathèque de l'Arche Guédon à Torcy
DEC 2203010	Contrat de cession d'exploitation avec la compagnie "Sicalines" du spectacle "Loulou" le samedi 19 mars à 11h à la médiathèque d'Emery et à 16h à la médiathèque Aimé Césaire
DEC 2203013	Dégrèvement de la surtaxe assainissement : Collège Pablo Picasso à Champs-sur-Marne, Monsieur AUBIN à Torcy et Mme VICAUD à Noisiel
DEC 2203014	Convention d'utilisation de l'espace escalade du Nautil avec le Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade de Seine-et-Marne du 18/02/22 au 30/09/22
DEC 2203017	Contrat-cadre à passer avec la société AgoraStore pour l'utilisation d'une plateforme de vente des biens réformés de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.
DEC 2203019	Convention d'autorisation d'occupation temporaire gratuite entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour Oxy'Trail 2022
DEC 2203020	Contrat de résidence avec l'association Désamorce(s) pour la création du spectacle "L'épaisseur du Cosmos" au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
DEC 2203021	Opération Premières pages - demande de labellisation et de subvention auprès du Ministère de la culture et de la communication
DEC 2203022	Modification N°1 au marché N°21011 relatif à la construction d'un local administratif et modification d'un local existant sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Pontault-Combault Lot N°1 Démolition/grosœuvre/charpente-couverture/menuiseries extérieures et second-œuvre avec la Société MGBR
DEC 2203023	Contrat d'intervention avec Madame Sylvie Testamarck pour trois conférences sur l'histoire de l'art à la médiathèque de la Ferme du Buisson à Noisiel
DEC 2203024	Convention de partenariat avec le Collectif Printemps du Jazz pour la saison culturelle 2021-2022 du pôle culturel Les Passerelles, scène de Paris-Vallée de la Marne.
DEC 2203025	Contrat d'intervention avec l'entreprise "Balades aux Jardins" - Coopaname pour une conférence sur "Les oiseaux du Grand Paris" par Jacky Libaud à la médiathèque d'Emery Raphaël-Cuevas à Emerainville.
DEC 2203026	contrat de droit de cession avec l'association Magtaal pour la location d'une exposition "Avec les nomades de Mongolie" du mardi 3 mai au jeudi 30 juin 2022 et pour une conférence-débat "Avec les nomades de Mongolie" samedi 14 mai 2022, à la médiathèque du Ru de Nesles à Champs-sur-Marne
DEC 2203029	Convention de partenariat avec la société Pass Culture pour les activités culturelles programmées au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
DEC 2203030	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé "Conter fleurettes" avec l'association Agence France Promotion le mercredi 13 avril 2022 à la médiathèque Olympe-de-Gouges
DEC 2203031	Groupement de commandes avec la commune de Chelles pour la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre portant sur des travaux de voirie et de réseaux divers dans le cadre de la requalification du quartier des Arcades Fleuries à Chelles
DEC 2203033	Signature de la convention relative à l'aide au logement temporaire 2 (ALT2) perçue dans le cadre de la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage
DEC 2203034	Convention de partenariat avec la commune d'Emerainville pour des séances de "Bibliothèque de rue"
DEC 2203036	Contrat de coréalisation avec le Théâtre de Chelles pour la programmation du concert ' Farangi ' le vendredi 18 mars 2022 à 20h30
DEC 2203037	Prise en charge des frais de transport pour Madame Frédérique Cambreling dans le cadre de ses interventions pédagogiques les samedis 26 mars et 16 avril 2022 à l'auditorium Jean-Pierre-Vernant à Chelles
DEC 2203042	Règlements des services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne
DEC 2203043	Convention avec la S.A.S lle de loisirs de Vaires-Torcy pour l'accueil du spectacle sous chapiteau "Circus I love you" du 15 au 28 mars 2022 sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy
DEC 2203044	Renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) pour l'accompagnement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
DEC 2203045	Contrat d'intervention avec Jocelyne Sand pour un cabaret-lectures intitulé "Si près de mon arbre" le samedi 2 avril 2022 à la médiathèque Jean-Pierre Vernant à Chelles
DEC 2203046	Convention de partenariat avec l'association BGE PaRIF relative l'Espace Entrepreneurs de Paris - Vallée de la Marne pour l'année 2022
DEC 2203048	Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal
DEC 2203051	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine et Marne : mise en place des actions pour l'année 2022
DEC 2203053	Modification n°1 au marché n°20-035 relatif à la gestion de la gare routière de Chelles passé avec la société TRANSDEV STBC

DEC 2203054	Contrat d'intervention avec l'auteur Bruno Gibert pour une rencontre autour du métier d'illustrateur en partenariat avec la MJC le samedi 12 mars à 10h30 et pour un atelier rencontre autour du livre "Un papillon autour d'un chapeau" le samedi 12 mars à 15h à la médiathèque François Mitterrand à Pontault-Combault
DEC 2203055	Mise en œuvre du dispositif d'aides à l'habitat - Demande d'aides présentées au Comité d'Examen réuni le 23 septembre 2021 - Modification de la décision du Président n°2111004 du 22 novembre 2021
DEC 2203057	Contrat d'intervention avec l'auteur Bruno Gibert pour une rencontre autour du métier d'illustrateur en partenariat avec la MJC le samedi 12 mars à 10h30 et pour un atelier rencontre autour du livre "Un papillon autour d'un chapeau" le samedi 12 mars à 15h à la médiathèque François Mitterrand à Pontault-Combault
DEC 2203058	Convention de remboursement par la CCI Seine-et-Marne à la CAPVM des forfaits Internet et Telecom acquittés par les entreprises hébergées à la Maison de l'Entreprise Innovante de Champs-sur-Marne
DEC 2203059	Convention "Entreprises" de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault avec le CSE de la Pharmacie de la gare (du 15 mars 2022 au 14 mars 2023)
DEC 2203060	Convention pour l'organisation d'actions culturelles et artistiques avec l'association ' Stellalive ' à Lagny-sur- Marne
DEC 2203061	Convention d'accueil d'auteur avec M. Sylvain PATTIEU pour une rencontre "Ecritures documentaires" à la médiathèque de l'Arche Guédon à Torcy
DEC 2203062	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé " Le Jardin de Lilou " avec l'association En compagnie d'Eos pour deux représentations le samedi 19 mars 2022 à la médiathèque Simone-Veil à Courtry et au Kiosque-médiathèque à Brou-sur-Chantereine
DEC 2203064	Avenant n°1 à la convention de partenariat et de mise à disposition de moyens et de services entre la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne et la société Ingénium Structures dans le cadre de la location de bureaux à la Maison de l'Entreprise Innovante (MEI)
DEC 2203067	Convention de partenariat avec l'association "Collectif du Printemps du Jazz".
DEC 2203070	Convention avec l'association MI-FUGUE MI-RAISON pour une formation pédagogique de groupes de la Forge à sons le 14 mars 2022 à la MJC de Pontault-Combault
DEC 2203075	Modification N° 1 au marché N° 21012 relatif à la construction d'un local existant sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Pontault-Combault Lot N°2 Electricité courant fort (CFO)/courant faible (CFA) avec la société ENTRA
DEC 2203079	Convention d'occupation du domaine public pour la société DRAMAKING

Dans le domaine de la commande publique, les décisions prises par le Président, dont le montant est égal ou supérieur à $25\,000\,\in$ HT, ont été les suivantes :

Numéro de marché	Objet de la consultation	Procédure	Date de notification	Montant (€ HT)	Titulaire du marché et code postal
21-001	Logiciel de gestion des achats et des contrats de la commande publique, maintenance et prestations associées	MAPA	15/03/2022	Partie forfaitaire 61 400€ pour toute la durée du marché Tranche optionnelle 1 : 3 900 € / an Partie à PU sans mini/ maxi de 10 000€ la 1ère période et 14 000€ la seconde	SARL 3P 59000 LILLE
21-027	Relance suite déclaration sans suite - Pièces détachées matériels horticoles Lot 2 - Marques marques JACOBSEN - TORO - BUGNOT - LE FRANCOIS	AOO	11/02/2022	Sans mini ni maxi estimé à 50 000 € HT	CHOUFFOT SAS 91540 FONTENAY LE VICOMTE
21-028	Pompage et curage de la fosse à boue de balayage du centre technique intercommunal	MN inf 40000	Déclaré sans suite par le service opérationnel		

21-031	Relance suite décalaration sans suite -Pièces détachées matériels horticoles Lot 8 - Marques ROBIN – WOLF – STIHL – ECHO – SENTAR - ETESIA – ZENOHA – KARCHER – HUSQVARNA – WORMS – ISEKI	A00	14/02/2022	Sans mini ni maxi estimé à 92 000 € HT	CHOUFFOT SAS 91540 FONTENAY LE VICOMTE
21-039	Marché d'acquisition de pièces détachées pour les véhicules VL//VUPL Lot 4 - Marque IVECO	AOO	24/02/2022	Sans min / sans maxi	VDSA LOGNES 77185 LOGNES
21-078	Marché AMO pour Schéma Directeur Assainissement	MAPA	11/02/2022	145 372	SCE 92120 MONTROUGE

4. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE MODIFIER LES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE COMME SUIT :

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

I. Création

La communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne (CAPVM) est née le 1^{er} janvier 2016, de la fusion des communautés d'agglomération de la Brie francilienne, de Marne et Chantereine et de Marne la Vallée – Val Maubuée. L'organisation de la CAPVM est réglée par les dispositions du code général des collectivités territorial (CGCT) pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les articles ci-après.

II. Dénomination et siège

L'EPCI issu de la fusion prend pour nom officiel Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne, parfois abrégée en CAPVM

Son siège officiel est 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy (77200).

III. Périmètre

La CAPVM est composée des communes de Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy et Vaires-sur-Marne.

IV. Composition de l'assemblée délibérante

La CAPVM est administrée par un conseil communautaire composé de conseillers élus, issus des conseils municipaux précités.

V. Durée

La CAPVM est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute dans les conditions fixées par l'article L. 5216-9 du CGCT.

VI. Rôle de la CAPVM dans les groupements de commandes entre ses communes membres (article L. 5211-4-4 du CGCT)

En cas de constitution d'un groupement de commandes entre des communes membres de la CAPVM, ces communes peuvent confier, par convention et à titre gratuit, à la CAPVM, quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes.

CHAPITRE II – COMPETENCES

En vertu de l'article 5216-5 du CGCT, les communautés d'agglomération exercent au lieu et place des communes qui les composent, un certain nombre de compétences, qui se déclinent en compétences obligatoires ou facultatives.

Certaines de ces compétences doivent en outre être assorties de la définition d'un intérêt communautaire qui vient préciser leur portée si le code général des collectivités territoriales le prévoit expressément.

La communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne (CAPVM) créée le 1^{er} janvier 2016, se réfère depuis à l'annexe de l'arrêté préfectoral de fusion du 27 novembre 2015, qui a repris les compétences agrégées des trois communautés d'agglomération fusionnées.

Depuis, la CAPVM a choisi ses compétences optionnelles par délibération du 15 décembre 2016.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie des compétences optionnelles (article 13), la communauté d'agglomération continuant d'exercer les dites compétences.

Les domaines d'intervention qui en relevaient sont désormais des compétences **facultatives**, exercées « **à titre supplémentaire** », qui conservent le principe de définition d'un intérêt communautaire lorsqu'elles y étaient déjà soumises. La loi dispose que les CC et les CA continuent d'exercer les compétences comptées jusqu'alors en tant qu'optionnelles, jusqu'à une éventuelle restitution de compétence

Les articles ci-après font état des compétences transférées à titre obligatoire et à titre supplémentaire à la communauté, tout en précisant leur contenu.

I - Compétences obligatoires

La communauté d'agglomération PVM exerce de plein droit, au lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1° En matière de développement économique :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

Programme local de l'habitat; politique du logement d'intérêt communautaire; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire;

4° En matière de politique de la ville :

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

- 5° Elle assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article 211-7 du Code de l'Environnement :
- 6° En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs, définis aux alinéas 1° à 3° du titre II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- 7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- 8° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.
- 9° Eau
- 10° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8

II - Compétences transférées à titre supplémentaire

A) Compétences définies par la loi

- 1° <u>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire</u>; <u>Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</u>;
- 2° P<u>rotection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de</u> vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 3° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

B) Compétences définies librement

1° <u>Création, organisation, soutien et/ou gestion d'actions ou d'évènements sportifs et culturels,</u> dont le rayonnement est supracommunal ;

Initiation de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant ;

Actions de sensibilisation et d'accompagnement aux pratiques artistiques et culturelles dans les écoles ;

Soutien et mise en œuvre de projets autour de la création contemporaine.

- 2° Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle :
 - La définition et la mise en place de la politique, à l'échelon de l'agglomération, en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle.
 - L'orchestration et la coordination des opérateurs locaux, dans le cadre d'initiatives partagées.
 - La gestion des équipements dédiés et des partenariats.
 - Etre interlocuteur de l'Etat et de la Région en matière de bassins économiques, d'emploi et de formation professionnelle.
- 3° Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport :
 - Définition et mise en place de la politique de santé et de prévention à l'échelon de l'agglomération en matière de lutte contre la désertification médicale, d'accès aux soins, de prévention et de protection du cadre de vie.
 - Gérer et promouvoir les centres de médecine du sport de l'agglomération.
- 4° Aménagement numérique du territoire :
 - Assurer un suivi vigilant et partenarial avec les fibro-opérateurs intervenant sur le territoire de l'agglomération.
 - Conseiller et soutenir les communes du territoire listées ci-après dans leurs relations avec les opérateurs : Champssur-Marne, Chelles, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie et Torcy.
 - Conception, construction, exploitation, commercialisation d'infrastructures, de réseaux, et de services locaux de communication électronique et activités diverses. Il convient de préciser que cette compétence ne s'applique que pour les villes de Brou-sur-Chantereine, Chelles, Courtry, Vaires-sur-Marne)
- 5° Citoyenneté et prévention :
 - Actions favorisant l'accès au droit

- Gestion des Maisons de la justice et du droit du territoire
- Actions de prévention visant à développer le sentiment citoyen auprès des jeunes
- Actions de prévention touchant aux risques sanitaires et atteintes à la santé
- 6° Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
 - Réseau de chaleur communautaire existant de Lognes-Torcy ;
 - Tout nouveau réseau de chaleur créé sur le territoire de la communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.
- 7° Actions de soutien aux activités de recherche et d'enseignement supérieur sur le territoire
- 8° Hébergement de la Bourse du travail dans le cadre de la poursuite du partenariat avec la Bourse du travail
- 9° Sport de haut niveau

10° PCAET

5. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DU COLLEGE DE L'ARCHE GUEDON ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE ET LA CAPVM

Il est précisé que la convention entrera en vigueur pour la rentrée scolaire de 2022

A PRIS ACTE DU TABLEAU DE PROJECTION DES INDEMNITES DES ELUS POUR 2022 SUIVANT :

NOM	Prénom	Indemnités brutes mensuelles au sein de PVM	Indemnités brutes mensuelles au sein des syndicats	Indemnités brutes mensuelles au sein des sociétés d'économie mixte locales	Indemnités brutes mensuelles au sein des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte à opération unique	Projections des indemnités brutes annuelles pour 2022
ARAMIS DRIEF	NADIA	233,36	259,03			5 908,68
AUTREUX	LYDIE	233,36				2 800,32
AVOND	ANGELA	233,36				2 800,32
BACHELEY	MAXIME	233,36				2 800,32
BARNIER	STEPHANIE	2 489,22				29 870,64
BEKKOUCHE	OUASSINI	233,36				2 800,32
BILLARD	FRANCK	233,36				2 800,32
BOISSOT	COLETTE	2 489,22				29 870,64
BONNET	JUDITH	233,36				2 800,32
BORD	GILLES	2 489,22				29 870,64
BOUCHART	FRANCOIS	2 489,22				29 870,64
BOUGLOUAN	MICHEL	2 489,22				29 870,64
BREYSSE	BENOIT	1 137,26				13 647,12
BRICOGNE	FLORIAN	233,36				2 800,32
COULAIS	MONIQUE	233,36				2 800,32
COUTANT PEZZALI	FANNY	233,36				2 800,32
COUTURIER	CHRISTIAN	233,36				2 800,32
DELAUNAY	NICOLAS	2 489,22				29 870,64
DENGREVILLE	MICHELE	233,36				2 800,32
DESFOUX- EVENO	YOHANN	2 489,22				29 870,64

DHABI	HAFIDA	1 137,26		13 647,12
DRICI	SALIM	233,36		2 800,32
DUBOIS	NATHALIE	233,36		2 800,32
EUDE	GERARD	1 137,26	646,41	21 404,04
FABRIGAT	MICHELLE	233,36		2 800,32
FERRI	ANNIE	233,36		2 800,32
GERES	MICHEL	2 489,22		29 870,64
GHOZELANE	SOFIANE	2 489,22		29 870,64
GINEYS	CELINE	233,36		2 800,32
GUILLAUME	DANIEL	1 137,26		13 647,12
HAMMOUDI	MOURAD	233,36		2 800,32
HEUCLIN	DELPHINE	233,36		2 800,32
HOUDEMOND	JEAN-NOEL	233,36		2 800,32
IGLESIAS	FRANCIS	233,36		2 800,32
JARDIN	EDMONDE	233,36		2 800,32
KELYOR	ALAIN	2 489,22		29 870,64
LACERDA	ROSA	233,36		2 800,32
LAGAY	REMY	233,36		2 800,32
LE LAY FELZINE	GUILLAUME	3 111,52		37 338,24
LEGROS	CORINNE	233,36	646,41	10 557,24
LEHMANN	CORINNE	233,36		2 800,32
MAURY	PHILIPPE	233,36		2 800,32
MONDIERE	ANNE-SOPHIE	233,36		2 800,32
MORENCY	ERIC	233,36		2 800,32
NATALE	PASCALE	233,36	727,31	11 528,04
NEMO	MARIE-LUCE	233,36		2 800,32
NETTHAVONGS	CELINE	233,36		2 800,32
GATEUIL OLIVEIRA	FERNANDE	233,36	259,03	5 908,68
PHILIPPON	JACQUES	233,36		2 800,32
PIOT	SOPHIE	233,36		2 800,32
RABASTE	BRICE	2 489,22		29 870,64
RECULET	CELINE	233,36		2 800,32
ROUSSEAU	PASCAL	233,36		2 800,32
SAUNIER	NICOLE	233,36		2 800,32
SEGALA	GUILLAUME	1 137,26		13 647,12
SHORT FERJULE	SARA	1 137,26	+	13 647,12
SOUBIE-LLADO	MARIE	233,36		2 800,32
TALLET	MAUD	233,36		2 800,32
TEFFAH	KAMEL	233,36		2 800,32
VANDERBISE	XAVIER	2 489,22	727,31	38 598,36
VERTENEUILLE	NICOLE	233,36		2 800,32
VICTOR LE	CARLINE	233,36		2 800,32
ROCH VISKOVIC	MATHIEU	2 489,22		29 870,64
YUSTE	ANDRE	233,36	646,41	10 557,24
ZERDOUN	JONATHAN	233,36	291,71	6 300,84
	20.0000			3 333,3 7

6. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL EN VOTANT PAR CHAPITRE ET PAR SECTION COMME SUIT :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement</u> :	en euros
 10- Dotations, fonds divers et réserve 16 - Emprunts et dettes assimilées 20- Immobilisations incorporelles 204- Subventions d'équipements versées 21 - Immobilisations corporelles 23- Immobilisations en cours 26- Participations et créances rattachées 27- Autres immobilisations financières 45- Opération pour le compte de tiers 040- Opération d'ordre de transfert entre sections 041- Opérations patrimoniales 	$376\ 904.97 \in$ $26\ 130\ 595,00 \in$ $2\ 397\ 440.00 \in$ $8\ 369\ 905.49 \in$ $9\ 288\ 747.00 \in$ $4\ 623\ 400.00 \in$ $680\ 000.00 \in$ $1\ 000.00 \in$ $904\ 206.10 \in$ $106\ 163.00 \in$ $5\ 033\ 150.00 \in$
Recettes d'investissement :	en euros
10- Dotations, fonds divers et réserves 13- Subventions d'investissement 16- Emprunts et dettes assimilées 204- Subventions d'équipement versées 27- Autres immobilisations financières 45-Opération pour le compte de tiers 024- Produits de cessions 021- Virement de la section de fonctionnement 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections 041- Opérations patrimoniales	1 965 912.28 € 1 457 552.50 € 23 807 263.62 € 8 500.00 € 246 635.22 € 904 206.10 € 2 020 101.49 € 12 543 092.92 € 9 925 097.43 € 5 033 150.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	<u>en euros</u>
 011 - Charges à caractère général 012- Charges de personnel 014- Atténuations de produits 65- Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières 67- Charges exceptionnelles 023- Virement à la section d'investissement 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 	$18\ 411\ 372.39$ € $35\ 989\ 850.00$ € $40\ 231\ 025.97$ € $15\ 612\ 512.98$ € $8\ 193\ 747.00$ € $53\ 800.00$ € $12\ 543\ 092.92$ € $9\ 925\ 097.43$ €
Recettes de fonctionnement :	en euros
013- Atténuations de charges 70 – Produits des services 73- Impôts et taxes 74 – Dotations, subventions et participations 75- Autres produits de gestion courantes 76- Produits financiers 77- Produits exceptionnels	40 000.00 € 2 756 126.35 € 92 082 777.82 € 44 076 127.43 € 425 506.00 € 1 374 923.09 € 98 875.00 €

7. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN VOTANT PAR CHAPITRE ET PAR SECTION COMME SUIT :

042- Opération d'ordre de transfert entre sections

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement</u> :	<u>en euros</u>
16 - Emprunts et dettes assimilées 20- Immobilisations incorporelles	2 636 543.00 € 386 054.65 €
Dont report	166 054.65 €
21 – Immobilisations corporelles Dont report	15 428 111.72 € 891 314.31 €
23- immobilisation en cours	2 477 262.51 €
Dont report 040 - Opérations d'ordre transfert entre section	777 262.51 € 621 000.00 €

106 163.00 €

041- Opérations patrimoniales Recettes d'investissement :	200 000.00 € en euros
001-Résultat d'investissement reporté 16- Empruntes et dettes assimilées 27- Autres immobilisations financières 021- Virement de la section d'exploitation 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections 041- Opérations patrimoniales	5 473 190.72 € 2 500 000.00 € 200 000.00 € 8 813 964.16 € 4 561 817.00 € 200 000.00 €
SECTION D'EXPLOITATION	
<u>Dépenses d'exploitation</u> :	en euros
011 - Charges à caractère général	1 434 500.00 €

011 - Charges à caractère général	1 434 500.00 €
012- Charges de personnel	624 656.76 €
65- Autres charges de gestion courante	6.00 €
66 - Charges financières	929 371.00 €
67- Charges exceptionnelles	103 000.00 €
023- Virement à la section d'investissement	8 813 964.16 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	4 561 817.00 €

Recettes d'exploitation : en euros

002- Résultat d'exploitation anticipé $9\,419\,076.92\,$ €70 - Produits des services $6\,000\,000.00\,$ €74- Subventions d'exploitation $400.00\,$ €75- Autres produits de gestion courante $6.00\,$ €76- Produits financiers $326\,832.00\,$ €77- Produits exceptionnels $100\,000.00\,$ €042 - Opération d'ordre de transfert entre sections $621\,000.00\,$ €

8. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE EAU EN VOTANT PAR CHAPITRE ET PAR SECTION COMME SUIT :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement</u> :	en euros
16 - Emprunts et dettes assimilées 20 - Immobilisations incorporelles 23 - Immobilisations en cours Dont report	57 088,00 € 25 000,00 € 1 273 582.31 € 26 856.48 €
Recettes d'investissement :	en euros
021- Virement de la section d'exploitation 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections 001 - Résultat d'investissement reporté	60 725.49 € 243 844,00 € 1 051 100.82 €
SECTION D'EXPLOITATION	
<u>Dépenses d'exploitation</u> :	en euros

011 - Charges à caractère général	19 000,00 €
012 - Charges de personnel	40 000,00 €
66 - Charges financières	4 171,00 €
023- Virement à la section d'investissement	60 725.49 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	243 844.00 €

Recettes d'exploitation :	en euros
75 – Autres produits de gestion courante	200 000,00 €

76 - Produits financiers 220,00 € 002 - Résultat d'exploitation reporté 167 520.49 €

9. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE RESTAURANT COMMUNAUTAIRE EN VOTANT PAR CHAPITRE ET PAR SECTION COMME SUIT :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement</u> :	<u>en euros</u>
16 - Emprunts et dettes assimilées 21 - Immobilisations corporelles	109 371.00 € 88 073.25 €
Recettes d'investissement :	en euros
 16- Emprunts et dettes assimilées 021- Virement de la section de fonctionnement 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections 	88 073.25 € 39 371.00 € 70 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	en euros
 011 - Charges à caractère général 012- Charges de personnel 65- Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières 67- Charges exceptionnelles 023- Virement à la section d'investissement 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 	591 882.12 € 723 607.00 € 6.00 € 17 136.00 € 500.00 € 39 371.00 € 70 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	en euros
 70 – Produits des services 74 – Dotations, subventions et participations 75- Autres produits de gestion courante 77- Produits exceptionnels 	310 000.00 € 1 132 196.12 € 6.00 € 300.00 €

10. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT EN VOTANT PAR CHAPITRE ET PAR SECTION COMME SUIT :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement</u> :	en euros
16 - Emprunts et dettes assimilées20- Immobilisations incorporelles21- Immobilisations corporelles23 - Immobilisations en cours	136 388.00 € 40 200.00 € 381 496.88 € 7 000.00 €
Recettes d'investissement :	en euros
165- Dépôts et cautionnement 024- Produits de cessions d'immobilisations 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 200.00 € 356 000.00 € 160 884.88 €
<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	en euros
 011 - Charges à caractère général 65- Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières 67- Charges exceptionnelles 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 	1 214 335.00 € 15 000.00 € 41 527.00 € 1 000.00 € 160 884.88 €
Recettes de fonctionnement :	<u>en euros</u>
70- Produits des services74- Dotations, subventions et participations75- Autres produits de gestion courante	120 000.00 € 436 046.88 € 876 500.00 €

200.00 €

11. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME EN VOTANT PAR CHAPITRE ET PAR SECTION COMME SUIT :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement</u> :	en euros
20 - Immobilisations incorporelles21 - Immobilisations corporelles040- Opération d'ordre de transfert entre sections	9 500.00 € 19 617.40 € 5 000.00 €
Recettes d'investissement :	en euros
021- Virement de la section d'exploitation 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	24 117.40 € 10 000.00 €
SECTION D'EXPLOITATION	
<u>Dépenses d'exploitation</u> :	en euros
 011 - Charges à caractère général 012 - Charges de personnel 65 - Autres charges de gestion courante 023- Virement à la section d'investissement 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 	196 750.00 € 257 832.60 € 16 606.00 € 24 117.40 € 10 000.00 €
Recettes d'exploitation :	en euros
 70 – Produits des services 74- Subventions d'exploitation 75 - Autres produits de gestion courante 042- Opération d'ordre de transfert entre sections 	12 000.00 € 300.00 € 488 006.00 € 5 000.00 €

12. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES AQUATIQUES EN VOTANT PAR CHAPITRE ET PAR SECTION COMME SUIT :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement</u> :	<u>en euros</u>
 16 - Emprunts et dettes assimilées 20- Immobilisations incorporelles 21 - Immobilisations corporelles 23- Immobilisations en cours 041- Opérations patrimoniales 	362 293.00 € 165 000.00 € 1 583 620.00 € 6 600 000.00 € 415 000.00 €
Recettes d'investissement :	<u>en euros</u>
 13- Subventions d'investissement 16 - Emprunts et dettes assimilées 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections 041- Opérations patrimoniales 	6 600 000.00 € 1 734 018.00 € 376 895.00 € 415 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Démanage de fencilien memorit :	
<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	<u>en euros</u>
011 - Charges à caractère général 012 - Charges de personnel 65- Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières 67 - Charges exceptionnelles 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	en euros 1 115 099.64 € 2 689 810.00 € 18 206.00 € 113 769.00 € 155 000.00 € 376 895.00 €
011 - Charges à caractère général 012 - Charges de personnel 65- Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières 67 - Charges exceptionnelles	1 115 099.64 € 2 689 810.00 € 18 206.00 € 113 769.00 € 155 000.00 €

- 13. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE VERSEMENT EN 2022 D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 6 600 000 € DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE « ACTIVITES AQUATIQUES INTERCOMMUNALES ».
- 14. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES TAUX 2022 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE COMME SUIT :

	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,80 %
Cotisation foncière des entreprises	26,43 %

15. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPLIQUER POUR 2022 UN TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE 9.45% SUR LA COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT.

Il est précisé que l'intégralité du produit de cette taxe sera reversée au SIETOM.

Arrivée de Monsieur Kamel TEFFAH

- 16. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'EXONERER DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, POUR UNE DURÉE DE 7 ANS, LES ENTREPRISES EXISTANT AU 1ER JANVIER 2004 OU CRÉÉES ENTRE CETTE DATE ET LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET RÉPONDANT AUX CRITÈRES « JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES » ET « JEUNES ENTREPRISES UNIVERSITAIRES » AU SENS DE L'ARTICLE 44 SEXIES-0 A DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.
- 17. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE PROGRAMME D'EMPRUNTS POUR L'ANNEE 2022 COMME SUIT :
 - 22 967 427.62 € pour le budget principal
 - 0.00 € pour le budget annexe eau
 - 2 500 000.00 € pour le budget annexe assainissement
 - 0.00 € pour le budget annexe des immeubles de rapport
 - 88 073.25 € pour le budget annexe du restaurant communautaire
 - 1 734 018.00 € pour le budget annexe des activités aquatiques intercommunales
 - 0.00 € pour le budget annexe de l'office du tourisme
- 18. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2022-2030
- 19. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ENTERINER LE TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ET APPROUVE LE PRINCIPE DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REALISATION POUR CHACUNE DES 6 ACTIONS SUIVANTES

CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE

Montant total de l'enveloppe

7 471 365 €

Actions	Phase	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimé HT	Montant de subvention sollicité	% /Coût estimé HT
Aménagement de la liaison Marne-Dhuis	2023 2026	CA PVM	1 600 000 €	555 648 €	34,73 %
Requalification du Grand Bassin à Lognes	2022 2024	CA PVM	1 750 000 €	677 746 €	38,73 %
Redynamisation de la Zone d'Activités PariEst	2022 2025	CA PVM	4 000 000 €	1 599 600 €	39,99 %
Reconquête d'une friche en lotissement industriel dans la ZAI de Torcy	2022 2024	CA PVM	5 372 000 €	2 148 800 €	40,00 %
Requalification de la Zone d'Activités Jean Cocteau à Pontault-Combault	2022 2025	CA PVM	5 021 000 €	2 008 400 €	40,00 %
Réhabilitation des vestiaires du Nautil	2022	CA PVM	1 203 500 €	481 171 €	39,98 %
TOTAL			18 946 500 €	7 471 365 €	

20. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES CONDITIONS DE LA LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DE VIDEOCOMMUNICATION DE L'EST PARISIEN ET A APPROUVE SA DISSOLUTION AU 30 JUIN 2022 COMME SUIT :

Le solde de trésorerie du Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) sera versé à ses membres selon le nombre de prises situées sur le territoire syndical à savoir :

Nom de la Commune ou de l'EPCl	Nombre de Prises	% de l'actif à reverser	Montant reversé
CA PVM	32 212	37.43%	233 404.38 €
Bussy Saint Georges	5 542	6.44%	40 158.27 C
Chelles	19 152	22.26%	138 807.95 'E
Collégien	1 376	1.60%	9 977.21 C
Lagny sur Marne	7 463	8.67%	54 064.01 C
Pontault Combault	11 891	13.82%	86 178.16 C
Roissy en Brie	7 081	8.23%	51 320.28 '€
Saint Thibault des Vignes	1 338	1.55%	9 665.42 C
TOTAL	86 055	100.00%	623 575.68 C

Les actions détenues par le Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) auprès de la SEM Coquelicot 77 seront réparties entre ses membres selon le nombre de prises situées sur le territoire syndical à savoir :

Nom de la Commune ou de l'EPCI	Nombre de Prises	% de l'actif à reverser	Nombre d'actions
CA PVM	32 212	37.43%	1 154
Bussy Saint Georges	5 542	6.44%	198
Chelles	19 152	22.26%	686
Collégien	1 376	1.60%	49
Lagny sur Marne	7 463	8.67P	267
Pontault Combault	11 891	13.82%	426
Roissy en Brie	7 081	8.23%	254
Saint Thibault des Vignes	1 338	1.55%	48
TOTAL	86 055	100.00%	3 082

Qu'entre 2022 et 2025, la créance détenue par le Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) auprès de SFR/Numéricable sera répartie entre ses membres selon le nombre de prises situées sur le territoire syndical à savoir :

Nom de Commune ou de l'EPCI	la Nombre de prises	% de la créance à verser	Montant versé en 2022	Montant versé en 2023	Montant versé en 2024	Montant versé en 2025
CA PVM	32 212	37.43%	220 090.47	224 492.28	228 982.12	233 561.76
Bussy Saint Georges	5 542	6.44%	37 867.95	38 624.91	39 397.40	40 185.35
Chelles	19 152	22.26%	130 890.03	133 507.83	136 177.99	138 901.55
Collégien	1 376	1.60%	9 408.09	9 596.25	9 788.18	9 983.94
Lagny sur Marne	7 463	8.67%	S0 980.08	51 999.68	53 039.67	54 100.47
Pontault Combault	11 891	13.82%	81 262.36	82 887.61	84 545.36	86 236.27
Roissy en Brie	7 081	8.23%	48 392.85	49 360.71	50 347.93	51 354.88
Saint Thibault des Vignes	1 338	1.55%	9 114.09	9 296.37	9 482.29	9 671.94
TOTAL	86 055	100.00%	588 005.52	599 765.63	611 760.94	623 996.16

Les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 du Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) seront répartis entre ses membres selon le nombre de prises situées sur le territoire syndical à savoir :

Nom de la Commune ou de l'EPCI	Nombre de Prises	% du résultat à reverser	Résultat de fonctionnement 2021	Résultat d'investissement 2021	Total
CA PVM	32 212	37.43%	- 2 474 972.25	2 708 318.56	233 346.31
Bussy Saint Georges	5 542	6.44%	-425 830.12	465 978.40	40 148.28
Chelles	19 152	22.26%	-1 471 891.06	1 610 664.47	138 773.41
Collégîen	1 376	1.60%	-105 796.30	115 771.03	9 974.73
Lagny sur Marne	7 463	8.67%	-573 283.71	627 334.28	54 050.56
Pontault Combault	11 892	13.82%	-913 815.56	999 972.28	86 156.72
Roissy en Brie	7 081	8.23%	-544 189.73	595 497.24	51 307.51
Saint Thibault des Vignes	1 338	1.55%	-102 490.17	112 153.19	9 663.02
TOTAL	86 055	100.00%	-6 612 268.91	7 235 689.45	623 420.54

Il est précisé que la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne prendra à sa charge l'intégralité du solde de l'allocation de perte d'emploi d'un ex agent du syndicat

Monsieur Gilles BORD ne prend pas part au vote

21. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ADOPTER LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA CAPVM DANS LE CADRE DU PROJET « MEDIATHEQUES DE DEMAIN »

A PRIS ACTE DU TABLEAU RECAPITULATIF SUIVANT DES SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2022 (HORS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU) :

ASSOCIATION	MONTANT 2020	MONTANT 2021
ACJUSE	1 100 €	1 100 €
ADIL 77	11 400 €	11 400 €
CERAF MEDIATION	2 665 €	2 665 €
CIDFF91	32 544 €	32 544 €
FRANCE VICTIMES 77 (ex AVIMEJ)	20 000 €	20 000 €
AIDES	1 000 €	1 000 €
Ferme du Buisson	1 904 647 €	1 904 647 €
Théâtre de Chelles	140 000 €	140 000 €
Collectif du Printemps du Jazz	3 500 €	3 500 €
Livre en Tête	650 €	650 €
Descartes Développement et Innovation	480 000 €	480 000 €
Initiative Nord Seine et Marne	40 000 €	45 500 €
France Active Seine et Marne Essonne (ex AFILE 77)	16 100 €	16 100 €

Réseau Entreprendre Seine et Marne	8 000 €	10 000 €
Mission Locale pour l'Emploi de Paris Vallée de la Marne	361 280 €	416 280 €
Mission Locale du Bassin Chellois	166 500 €	166 500 €
Ecole de la 2 ^e chance (E2C)	100 000 €	80 000 €
Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi (M2IE) (fusion : M2IE 300 000€ et IINO	280 000 € (M2IE) et	410 000 €
77 110 000€)	120 000 € (IINO 77)	
La Luciole Vairoise	11 000 €	5 000 €
Chasse de Marne-la-Vallée	2 850 €	2 850 €
Ecout(é)cris	0€	450 €
Vivre autrement en Vallée de la Marne (VAVM)	0€	2 800 €
Seine-et-Marne Environnement	24 000 €	24 000 €
Pensée(s) Sauvage(s)	0€	4 950 €
Mi casa es tu casa	0€	500 €
La Paume de terre	0€	3 015 €
Planète Val Maubuée	18 266 €	18 266 €
Le Rucher Lognot	475 €	500 €
Seine-et-Marne Environnement (PTRE Plateforme territoriale)	90 000 €	90 000 €

- 22. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 22 000 € A L'AMICALE DU PERSONNEL DE PARIS-VALLEE DE LA MARNE POUR L'ANNEE 2022.
- 23. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 17 500 € A L'ASSOCIATION BOURSE DU TRAVAIL POUR L'ANNEE 2022.
- 24. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 100 € A L'ACUJE POUR L'ANNEE 2022.
- 25. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 665 € A L'ASSOCIATION CENTRE D'ETUDES, DE RECHERCHES, D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL PAR LA MEDIATION POUR L'ANNEE 2022.
- 26. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION A HAUTEUR DE 32 544€ AU CIDFF SUD EST FRANCILIEN POUR L'ANNEE 2022.
- 27. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT 20 000 € A L'ASSOCIATION FRANCE VICTIMES 77 POUR L'ANNEE 2022.
- 28. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 3 500 € A L'ASSOCIATION REBOND 77 POUR L'ANNEE 2022.
- 29. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION A HAUTEUR DE 11 400 € A L'ASSOCIATION ADIL 77 POUR L'ANNEE 2022.
- 30. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE FIXER LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE «LA FERME DU BUISSON» POUR L'ANNEE 2022 A 1 904 647 €.
- 31. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION A HAUTEUR DE 140 000 € A L'ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES POUR L'ANNEE 2022.

- 32. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 3.500 € A L'ASSOCIATION « COLLECTIF DU PRINTEMPS DU JAZZ » POUR L'ANNEE 2022.
- 33. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE FIXER A 303 368,66 € LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION A VERSER A L'EMOHC POUR L'ANNEE 2022.
- 34. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 480.000 € A L'ASSOCIATION « DESCARTES DEVELOPPEMENT & INNOVATION » POUR L'ANNEE 2022.
 - Monsieur Gérard E<u>UDE ne prend pas part au vote</u>
- 35. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 45 500 € A L'ASSOCIATION « INITIATIVE NORD SEINE-ET-MARNE » POUR L'ANNEE 2022.
- 36. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 20.900 € A L'ASSOCIATION « FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE » POUR L'ANNEE 2022.
- 37. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 2.000 € LE MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION « RESEAU ENTREPRENDRE SEINE-ET-MARNE » POUR L'ANNEE 2022.
- 38. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 29.000 € A L'UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL POUR L'ANNEE 2022.
- 39. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 4.500 € A UNIVERSITE PARIS-EST « PARIS-EST SUP » POUR L'ANNEE 2022.
- 40. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 3 600 € A L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE) POUR L'ANNEE 2022.
- 41. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 8 000 € A OMNICITE SA SCOP POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2022.
- 42. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 527 780 € A LA MISSION LOCALE PARIS VALLEE DE LA MARNE POUR L'ANNEE 2022.
 - Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote
- 43. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 80.000 € A L'ASSOCIATION ECOLE DE LA 2EME CHANCE (E2C) POUR L'ANNEE 2022.
- 44. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 415 000 € A LA MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION EMPLOI (M2IE) POUR L'ANNEE 2022.
 - Monsieur Gérard EUDE ne prend pas part au vote
- 45. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 000 € A L'ASSOCIATION « SALON DE L'INTELLIGENCE DE LA MAIN ET DE LA TECHNOLOGIE » (SIMT) POUR L'ANNEE 2022.
- 46. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 5 000 € A L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION, LE LOGEMENT ET L'EMPLOI (ARILE) POUR L'ANNEE 2022.
- 47. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 5 000 € A L'ASSOCIATION EVASION URBAINE POUR L'ANNEE 2022.
- 48. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 000 € A L'ASSOCIATION AGVRNV ASSOCIATION DE GESTION ET DE VALORISATION DE LA RESERVE NATURELLE DE VAIRES-SUR-MARNE LA LUCIOLE VAIROISE POUR L'ANNEE 2022.
- 49. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 850 € A L'ASSOCIATION DE CHASSE DE MARNE LA VALLEE POUR L'ANNEE 2022.
- 50. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 500 € A L'ASSOCIATION LE RUCHER LOGNOT POUR L'ANNEE 2022 ;
- 51. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 3 100€ A L'ASSOCIATION AU FIL DE L'EAU POUR L'ANNEE 2022.

- 52. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 600 € A L'ASSOCIATION ECOUT(E)CRIS POUR L'ANNEE 2022.
- 53. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 6 600 € A L'ASSOCIATION PENSEE(S) SAUVAGE(S) POUR L'ANNEE 2022.
- 54. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 600 € A L'ASSOCIATION LA PAUME DE TERRE POUR L'ANNEE 2022.
- 55. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 3 600 € A L'ASSOCIATION LES CIBOULETTES POUR L'ANNEE 2022.
- 56. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 200 € A L'ASSOCIATION GRAINE URBAINE POUR L'ANNEE 2022.
- 57. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 24 000 € A L'ASSOCIATION SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE 2022.
- 58. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 90 000 € A SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SURE POUR L'ANNEE 2022.
- 59. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 16 370 € A L'ASSOCIATION EMPREINTES POUR L'ANNEE 2022.

Madame Sara SHORT FERJULLE ne prend pas part au vote

- 60. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 21 500 € A L'ASSOCIATION RELAIS JEUNES 77 POUR L'ANNEE 2022.
- 61. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE MODIFIER A COMPTER DU 1ER AVRIL 2022 LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE LA RESPONSABLE DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES COMME SUIT :

Statut : Contractuel dans le cadre de l'article L.332-10 du code général de la fonction publique

Durée du contrat : indéterminé

Catégorie : A Grade : Attaché

Echelon : Entre le 6ème et le 9ème échelon

Temps de travail : temps complet

62. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE MODIFIER A COMPTER DU 1ER AVRIL 2022 LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE LA CHARGÉE DE MISSION ALIMENTATION DURABLE ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT COMME SUIT :

Statut : Contractuel, dans le cadre de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique

Catégorie : A Grade : Ingénieur

Echelon : du 4ème au 7ème

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1er avril 2022, renouvelable selon la règlementation en vigueur

Durée du temps de travail : temps complet

63. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CREATION DE FONDS D'AIDE AUX PROJETS DE SANTE DU TERRITOIRE DE PARIS – VALLEE DE LA MARNE ET A ADOPTE LE REGLEMENT DEFINISSANT LES CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES DES INTERVENTIONS DE LA CAPVM AUPRES DE SES DOUZE COMMUNES MEMBRES.

Monsieur Alain KEYLOR quitte le Conseil

64. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES TARIFS OXYTRAIL 2022 POUR LES PACK AUX ENTREPRISES COMME SUIT :

VOS OFFRES	PRESTATIONS	PACK OXY'RUN	PACK OXY'CONFORT	PACK OXY'PREMIUM
DES	Création d'une plate-forme d'inscription dédiée à votre groupe	©	©	©
INSCRIPTIONS Suite FACILITEES Dos	Suivi personnalisé pour vos inscriptions	©	©	©
	Dossard personnalisé (avec prénom du coureur si inscription avant le 5 juin)	©	©	©

	Garantie remplacement en cas de forfait d'un coureur de l'équipe (jusqu'au 20 juin)	©	•	©
	Accueil spécifique et retrait groupé des dossards	©	©	©
	Participation au Challenge entreprises (classement spécifique)	©	©	©
1	Paiement global de vos inscriptions sur facture	©	©	©
1	Maillot collector offert	©	©	©
	Médaille finisher offerte	©	©	©
DES CADEAUX	Sac cadeaux offert	©	©	©
	Diplôme personnalisé avec performance du coureur	©	©	©
1	Espace privatif pour votre groupe		©	©
	Bagagerie sécurisée		©	©
	Photo d'équipe (prise avant course et envoyée par email)		©	©
	Photos individuelles en HD prises pendant la course (envoyées par email)		©	©
	Soins et massages privatifs après-course pour vos coureurs			©
	Buffet petit-déjeuner avant course			©
Ī	Buffet déjeuner après course			©
	Places de parking VIP (au plus près du village Oxy'Trail pour vos coureurs)		1 à 3 places	4 à 6 places
NOMBRE D'INSCRITS MINIMUM (toutes courses)		10	20	30
	COURSE OXY'23 KM	39 €	79 €	129 €
TARIFS PAR	COURSE OXY'13 KM	29 €	69 €	119 €
INSCRIT	COURSE OXY'5 KM	19 €	59 €	109 €
	MARCHE NORDIQUE	24 €	64 €	114 €

65. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ELARGIR LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU EN INTEGRANT LA CATEGORIE « COLLECTIFS NATIONAUX » DE LA LISTE MINISTERIELLE EN PLUS DES CATEGORIES DEJA SOUTENUES (ELITE, SENIOR, RELEVE ET ESPOIR) ET D'OUVRIR A L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES SPORTIVES DONT LE CARACTERE DE HAUT NIVEAU RECONNU PAR ARRETE MINISTERIEL LA POSSIBILITE D'ETRE SUBVENTIONNEES.

A PRIS ACTE DU TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

CLUB (code postal)	NOM	Montant
, ,	Prénom	
US TORCY ATHLETISME (77200)	GORE Simon	750
BADMINTON CLUB DE NOISIEL (77186)	BONNIERE Lenny	750
Badminton Club De Noisiel (77186)	CUEVAS Agathe	750
Badminton Club De Noisiel (77186)	GOULIN Ewan	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	BRUGVIN Camille	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	DELAHAYE Clara	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	DUFOUR MABANDZA Loic	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	HUGUENIN Nathan	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	LE GUENNEC Loig	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	PAYEN Jerome	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	PERREAU Léni	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	ROYE Léo	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	TOSTAIN Dimitri	750
TORCY CANOE KAYAK (77200)	PERREAU Mathis	750
CLUB DE DANSE DE PONTAULT COMBAULT	GUEUDRY Jean-François	500
(77340)		
CLUB DE DANSE DE PONTAULT COMBAULT	YARULLINA Ilmira	500
(77340)		

EVASION URBAINE TORCY FUTSAL (77200)	MOKWAKA Tanguy	500
ROISSY EN BRIE U.S. (77680)	TATI Tylel	750
HALTERO CLUB VALLEE DE LA MARNE (77500)	BONNET Flavie	500
CLUB D'HALTEROPHILIE ET DE MUSCULATION DE	AVOM MBUME Julien	750
TORCY (77090)		
ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES (77500)	AUCHECORNE Melkia	750
ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES (77500)	MARINE Shineys	750
ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES (77500)	OZMANYAN Johnny	750
ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES (77500)	DE CARVALHO Alya	750
ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES (77500)	LIMA Imane	750
JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	DEBERDT Gaëtane	2 000
JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	CHEVALIER Mathilde	750
JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	BARBAUD Gabrielle	750
JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	HABERSTOCK Laura	750
JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	ZATCHI BI Océane	750
JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	PARTY Franck	1 000
GONG ACADÉMIE EMERAINVILLE (77184)	GEORGADOU Varvara	500
GONG ACADÉMIE EMERAINVILLE (77184)	NGUEA MAKONGO Lou Elie	500
IMAGINE (77340)	DE CORDOVA Jérémy	750
ASS.N.S."LES AQUARINES" (77340)	TREMBLE Charlotte	2 000
ASS.N.S."LES AQUARINES" (77340)	TREMBLE Laura	2 000
TRIBE SKATEBOARD (77500)	SCHONHEERE Lucie	750
TRIBE SKATEBOARD (77500)	HYM Charlotte	1 000
LES ARCHERS DE TORCY (77200)	M'LIK Naïm	750
TRIATHLON CLUB TORCY (77200)	VISGUEIRO Julia	750
		32 750

66. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 2.250 € (750 € X 3) A L'ASSOCIATION « BADMINTON CLUB DE NOISIEL » POUR SOUTENIR, DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SES SPORTIFS INSCRITS SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

LENNY BONNIERE / BADMINTON - CATEGORIE ESPOIR AGATHE CUEVAS / BADMINTON - CATEGORIE ESPOIR EWAN GOULIN / BADMINTON - CATEGORIE ESPOIR

67. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 3.750 € (750 € X 5) A L'« ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES », POUR SOUTENIR, DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SES SPORTIFS INSCRITS SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

MELKIA AUCHECORNE / JUDO - CATEGORIE ESPOIR SHINEYS MARINE / JUDO - CATEGORIE ESPOIR JOHNNY OZMANYAN / JUDO - CATEGORIE ESPOIR ALYA DE CARVALHO / JUDO - CATEGORIE RELEVE IMANE LIMA / JUDO - CATEGORIE RELEVE

68. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 1.000 € (500 € X 2) A L'ASSOCIATION « CLUB DE DANSE DE PONTAULT COMBAULT », POUR SOUTENIR, DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SES SPORTIFS INSCRITS SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

JEAN-FRANÇOIS GUEUDRY / DANSE - CATEGORIE COLLECTIFS NATIONAUX ILMIRA YARULLINA / DANSE - CATEGORIE COLLECTIFS NATIONAUX

69. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 750 € A L'ASSOCIATION « CLUB D'HALTEROPHILIE ET DE MUSCULATION DE TORCY HANDISPORT » POUR SOUTENIR, DANS SA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SON SPORTIF INSCRIT SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

JULIEN AVOM MBUME / HALTEROPHILIE - CATEGORIE RELEVE

70. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 750 € A L'ASSOCIATION « TRIATHLON CLUB TORCY » POUR SOUTENIR, DANS SA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SA SPORTIVE INSCRITE SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

JULIA VISGUEIRO / TRIATHLON - CATEGORIE ESPOIR

71. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 500 € A L'ASSOCIATION « EVASION URBAINE TORCY FUTSAL » POUR SOUTENIR, DANS SA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SON SPORTIF INSCRIT SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

TANGUY MOKWAKA / FOOTBALL - CATEGORIE « COLLECTIFS NATIONAUX »

72. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 750 € A L'ASSOCIATION « U.S. TORCY ATHLETISME » POUR SOUTENIR, DANS SA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SON SPORTIF INSCRIT SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

SIMON GORE / ATHLETISME - CATEGORIE « RELEVE »

73. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 1.000 € (500 € X 2) A L'ASSOCIATION « GONG ACADEMIE EMERAINVILLE », POUR SOUTENIR, DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SES SPORTIFS INSCRITS SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

VARVARA GEORGADOU / KARATE - CATEGORIE COLLECTIFS NATIONAUX LOU ELIE NGUEA MAKONGO / KARATE - CATEGORIE COLLECTIFS NATIONAUX.

74. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 4 000 € (2 000 € X 2) A L'ASSOCIATION « A.S.N.S. LES AQUARINES » POUR SOUTENIR, DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SES SPORTIVES INSCRITES SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

CHARLOTTE TREMBLE / NATATION ARTISTIQUE - CATEGORIE ELITE LAURA TREMBLE / NATATION ARTISTIQUE - CATEGORIE ELITE

75. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 6.000 € (750 € X 4 + 1.000 € + 2.000 €) A L'ASSOCIATION « JUDO CLUB PONTAULT-COMBAULT », POUR SOUTENIR, DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SES SPORTIFS INSCRITS SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

MATHILDE CHEVALIER / JUDO - CATEGORIE ESPOIR GABRIELLE BARBAUD / JUDO - CATEGORIE RELEVE LAURA HABERSTOCK / JUDO - CATEGORIE RELEVE OCEANE ZATCHI BI / JUDO - CATEGORIE RELEVE FRANCK PARTY / JUDO - CATEGORIE SENIOR GAËTANE DEBERDT / JUDO - CATEGORIE ELITE

76. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 500 € A L'ASSOCIATION « HALTERO CLUB VALLEE DE LA MARNE » POUR SOUTENIR, DANS SA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SA SPORTIVE INSCRITE SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

FLAVIE BONNET, CATEGORIE « COLLECTIFS NATIONAUX »

77. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 7.500 € (750 € X 10) A L'ASSOCIATION « TORCY CANOE KAYAK », POUR SOUTENIR, DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SES SPORTIFS INSCRITS SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

CAMILLE BRUGVIN / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR CLARA DELAHAYE / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR LOIC DUFOUR MABANDZA / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR NATHAN HUGUENIN / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR LOIG LE GUENNEC / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR JEROME PAYEN / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR LENI PERREAU / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR LEO ROYE / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR DIMITRI TOSTAIN / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR MATHIS PERREAU / CANOË-KAYAK - CATEGORIE ESPOIR

78. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 750 € A L'ASSOCIATION « IMAGINE » POUR SOUTENIR, DANS SA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SON SPORTIF INSCRIT SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

JEREMY DE CORDOVA / ESCALADE - CATEGORIE ESPOIR

79. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 1.750 € (750 € + 1.000 €) A L'ASSOCIATION « TRIBE SKATEBOAD DE CHELLES », POUR SOUTENIR, DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SES SPORTIVES INSCRITES SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

LUCIE SCHONHEERE / SKATEBOARD - CATEGORIE ESPOIR CHARLOTTE HYM / SKATEBOARD - CATEGORIE SENIOR

80. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 750 € A L'ASSOCIATION « U.S. ROISSY-EN-BRIE » POUR SOUTENIR, DANS SA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SON SPORTIF INSCRIT SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

TYLEL TATI / FOOTBALL - CATEGORIE « ESPOIR »

81. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 750 € A L'ASSOCIATION « LES ARCHERS DE TORCY » POUR SOUTENIR, DANS SA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, SON SPORTIF INSCRIT SUR LA LISTE MINISTERIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

NAÏM M'LIK / TIR A L'ARC - CATEGORIE ESPOIR

82. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ACQUERIR LES PARCELLES AM 8/35/55/56P/43, AK 2/139/140/141/117/137 A TORCY, D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 56 508 M².

Il est précisé que cette acquisition se fera au prix de 548 651€ fixé par les Domaines.et que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté d'agglomération.

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

- 83. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA PROLONGATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SEM AMENAGEMENT 77 DANS LE CADRE D'UN PRET CONTRACTE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE DANS L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DU GUE DE LAUNAY JUSQU'AU 15 FEVRIER 2023.
- 84. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'AUTORISER LA SEM AMENAGEMENT 77 A SOUSCRIRE, A HAUTEUR DE 2 700 000 EUROS, UNE PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES (SAS) A CONSTITUER AVEC COMME AUTRES ASSOCIEES LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET LA CCI DE SEINE ET MARNE.

Les représentants de Paris-Vallée de la Marne au conseil d'administration de la SEM Aménagement 77 sont mandatés à voter en faveur de cette opération.

85. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'AUTORISER LE REPRESENTANT DE PARIS VALLEE DE LA MARNE AUX ASSEMBLEES GENERALES A VOTER EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT EN NUMERAIRE POUR UN MONTANT NOMINAL DE 1 393 792 EUROS PAR EMISSION DE 87 112 ACTIONS D'UNE VALEUR NOMINALE DE 16 EUROS ASSORTIES D'UNE PRIME D'EMISSION DE 11,55 EUROS PAR ACTION (SOIT UNE PRIME D'EMISSION TOTALE DE 1 006 143,60 EUROS), PERMETTANT DE GENERER UN MONTANT TOTAL DE FONDS PROPRES DE 2 399 935,60 EUROS.

A APPROUVE La souscription à l'augmentation de capital de la SEM Aménagement 77, à titre réductible et irréductible, à hauteur d'un montant maximal de 1 199 968 euros (prime d'émission incluse) correspondant à 43 556 actions.

A APPROUVE La modification de l'article 8 des statuts de la SEM Aménagement 77 relatif au capital social afin que celui-ci précise que le capital social est fixé à 6 378 128 euros et non plus à 4 984 336 euros.

A AUTORISE Le représentant de Paris-Vallée de la Marne à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM AMENAGEMENT 77 à voter en faveur de la résolution concrétisant cette modification statutaire, et le doter de tous les pouvoirs à cet effet.

A DONNE Son agrément à l'entrée d'un nouvel actionnaire, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, dans le capital de la SEM Aménagement 77.

A APPROUVE La modification de la répartition des sièges et l'augmentation d'un siège supplémentaire au sein du conseil d'administration de la SEM Aménagement 77 en conformité avec l'article 16 alinéa 3 des statuts de ladite SEM.

A DESIGNE Monsieur Gérard EUDE en tant que second administrateur élu de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

A DESIGNE Monsieur Gérard EUDE comme représentant titulaire de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne au comité technique consultatif de la SEM Aménagement 77 et Monsieur François BOUCHART en tant que suppléant.

A AUTORISE Les représentants de Paris-Vallée de la Marne au conseil d'administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de la signature du pacte d'actionnaires.

A AUTORISE Le Président à signer le pacte d'actionnaires ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

- 86. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CONVENTION AVEC LA SANEF RELATIVE A LA REPARTITION DES RESPONSABILITES ET DES CHARGES FINANCIERES CONCERNANT DEUX OUVRAGES D'ART DE RETABLISSEMENT DE LA VOIRIE.
- 87. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES QUE LE PRODUIT DE LA TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS EST FIXE A 700 000 EUROS POUR

L'ANNEE 2022.

88. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES QUE LES DEMANDES DE DEGREVEMENT QUI ENTRENT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI WARSMANN SERONT TRAITEES DE FACTO PAR LE DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE QUI EMETTRA UN AVOIR A DEDUIRE SUR LA PROCHAINE FACTURE DU DEMANDEUR.

Il est précisé que le montant de l'avoir correspondra au dégrèvement de la totalité du volume de fuite sur la part assainissement, et au dégrèvement de la différence entre le volume de fuite et le double de la consommation moyenne de l'abonné sur la part eau de la facture.

Le délégataire enverra à la collectivité une copie des dossiers traités dans le cadre de l'application de la Loi Warsmann.

A DECIDE que les demandes de dégrèvement adressées à la collectivité en vue d'obtenir un dégrèvement sur une facture de consommation d'eau potable anormale et inférieure à deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné et qui n'entrent pas dans le champ d'application de la Loi Warsmann devront répondre aux conditions établies comme suit

Le demandeur doit être le propriétaire du logement ou le locataire. Il appartient au demandeur d'apporter la preuve de l'existence de la fuite et de sa réparation par une attestation et une facture correspondant aux travaux réalisés. La collectivité instruira la demande à partir des éléments d'informations transmis. Le dégrèvement ne peut porter que sur la facture de la période au cours de laquelle la fuite a été constatée. En fonction de l'instruction de la demande, la collectivité se réserve le droit d'accorder ou de refuser le dégrèvement. Le dégrèvement sera calculé par rapport au volume de fuite calculé et correspondant à la différence entre la consommation d'eau potable réellement enregistrée au compteur sur la période de fuite et la consommation d'eau potable moyenne de l'abonné. Le dégrèvement sera calculé sur la part assainissement de la facture d'eau aux tarifs en vigueur sur la période de fuite.

A DECIDE que chaque calcul de dégrèvement fait l'objet d'une décision du Président de la Communauté d'Agglomération. Cette décision est ensuite transmise au délégataire pour mise en œuvre, suivi de la décision, et émission d'un avoir à déduire sur la prochaine facture du demandeur.

- 89. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC ILE DE FRANCE MOBILITES POUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU APOLO7.
- 90. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CONVENTION PRECISANT LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DE L'OCCUPATION DES LOCAUX PAR LA M2IE AVEC LA VILLE DE TORCY JUSQU'A LA FIN DU BAIL COMMERCIAL, LE 30 NOVEMBRE 2024.

Il est précisé que le loyer annuel pour l'année 2020 s'élève à 151 058,92 € TTC et charges incluses auxquels s'ajoute le complément du dépôt de garantie d'un montant de 415,33 €.et que la Communauté remboursera à la Commune les montants correspondants aux surfaces occupées par la M2IE, soit environ 107 614.53 €.

91. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CESSION DE LA PARCELLE AD 198P A LA COMMUNE DE LOGNES A L'EURO SYMBOLIQUE POUR LA RECONSTRUCTION DE LEUR GYMNASE.

Il est précisé que les frais pour procéder à cette cession seront à la charge de la Communauté d'agglomération.

- 92. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT, MODIFIE, ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION, FIXANT POUR CHACUNE DES COMMUNES SIGNATAIRES, LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS OUVRANT DROIT AU BENEFICE D'UNE AIDE A LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE INSCRITE AU PLAN « FRANCE RELANCE » ET LE MONTANT PREVISIONNEL DE L'AIDE.
- 93. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES QUE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE ACCORDE SA GARANTIE A HAUTEUR DE 100 % POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 7 009 854,00 EUROS SOUSCRIT PAR HABITAT 77 AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET AUX CHARGES ET CONDITIONS DU CONTRAT DE PRET N°130619, CONSTITUE DE 2 LIGNES DU PRET.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 7 009 854,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Fin de séance à 21h30